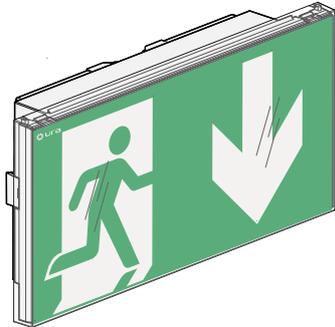


BAES + BAEH d'évacuation SATI Connecté URALIFE V

Référence(s) : 118 248V
UR118348V



SOMMAIRE

Page

1. Description	1
2. Installation.....	2
3. Fonctionnement	3
4. Raccordement	11
5. Maintenance.....	18
6. Conformité et agrément.....	19

1. DESCRIPTION

BAES + BAEH d'évacuation SATI Connecté IP 43 - IK 07
BAES 45 lm - 1h
BAEH 8 lm - 5h
Classe II : 0
Consommation : 0,9 W

• Livraison



Etiquette de signalisation sécable livrée avec le produit (disponible en pièce détachée réf. 125 035)



• Cotes d'encombrement



Poids du produit conditionné : 517 g.
Volume : 1,2 dm³.

• Caractéristiques techniques

Produit pour fixation murale en saillie.
Bloc autonome d'éclairage de sécurité à LEDs utilisé en évacuation dans les ERP et ERT.

BAES : Flux assigné : 45 lumens.

Autonomie : 1 heure (pour assurer cette valeur une autonomie minimale de 1h30 à neuf est imposée par la norme).

BAEH : Flux assigné : 8 lumens.

Autonomie : 5 heures (pour assurer cette valeur une autonomie minimale de 7h30 à neuf est imposée par la norme).

Conforme aux normes : NF C 71-800 + NF C71-805 et NF EN 60598-2-22
NF C 71-820 + NF 413.
UTE C 71-803 - UTE C 71-804

• Caractéristiques techniques (suite)

Admis à la marque de qualité NF AEAS performance SATI et NF environnement.

Alimentation 230 VA - 50/60 Hz.

Classe II : 0

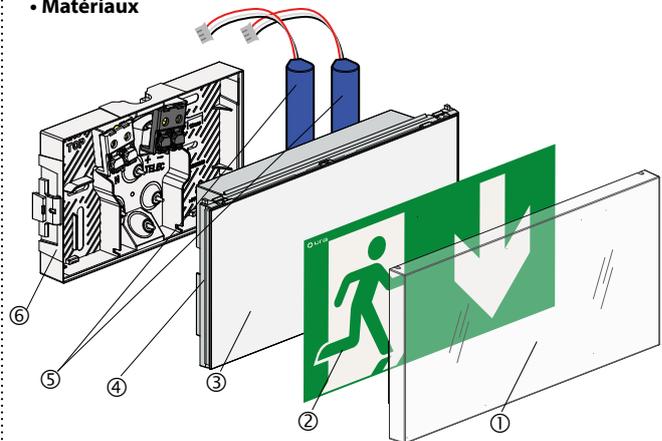
Bornes d'entrée de la télécommande :

- protégées contre les erreurs de branchement .
- pour la mise au repos lors de coupure volontaire d'alimentation de l'éclairage normal.

Bloc équipé de bornes à raccordement automatique de forte capacité (2 x 2,5 mm²).

Température d'utilisation : 0 °C à + 35 °C

• Matériaux



Enveloppe plastique Classe II : 0

- ① Capot transparent : polycarbonate cristal auto-extinguibilité 850°C 30 s.
- ② Étiquette : Lexan Autoextinguibilité 850 °C 30s
- ③ Diffuseur : polycarbonate blanc auto-extinguibilité 850 °C 30 s.
- ④ Mécanisme du bloc autonome : polycarbonate blanc/noir auto-extinguibilité 850 °C 30 s.
- ⑤ Batterie.
- ⑥ Embase débrochable : polypropylène blanc et SEBS noir auto-extinguibilité 850 °C 30 s.

Toutes les pièces plastiques de plus de 50 g sont identifiées par un marquage de la matière pour permettre un recyclage des matériaux en fin de vie du produit.

• Pouvoir calorifique

Charge calorifique des pièces plastiques composant de l'enveloppe : 11,12 MJ.

1. DESCRIPTION (suite)

• Possibilités de signalisation

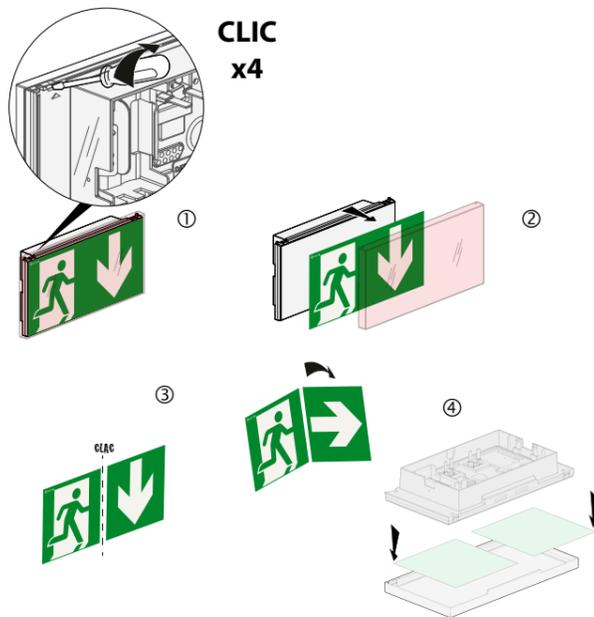
Ce produit est livré avec une étiquette sécable (montée sur le produit) permettant de répondre à la plupart des situations d'évacuation rencontrées dans les bâtiments.



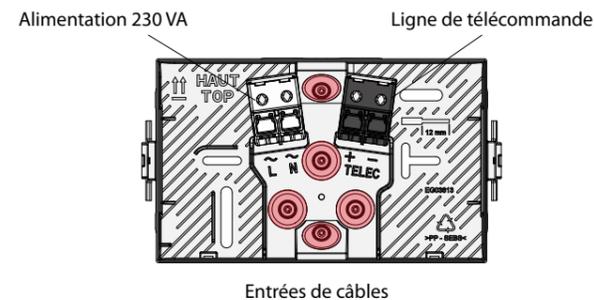
Exemples de situations d'évacuation possibles.



Toutes ces étiquettes sont amovibles et recyclables. Bien respecter les situations des pictogrammes ci-dessus.

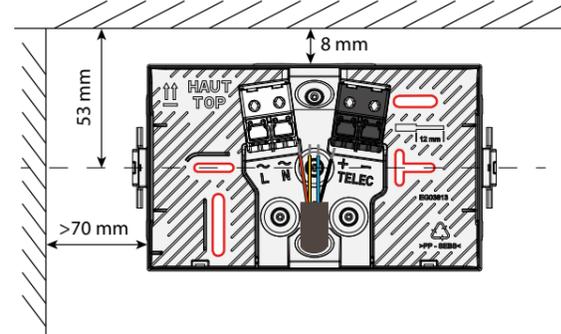


2. INSTALLATION



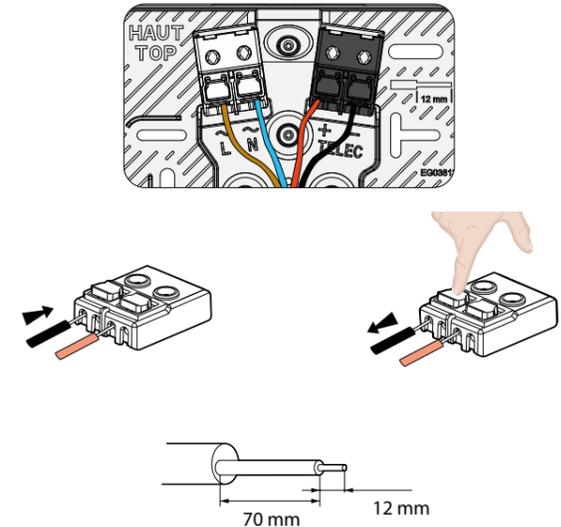
2. INSTALLATION (suite)

• Fixation de l'embase murale



Fixation dans les zones découpées, impossible dans les zones hachurées.

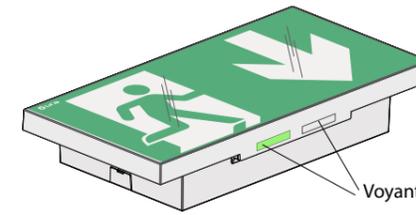
• Câblage



TELEC - Bornes de raccordement : pas de sens de raccordement avec la télécommande Ura réf. 140 130 /140 131. Capacité des bornes : 2 x 2,5 mm².

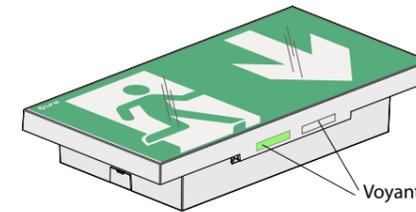
3. FONCTIONNEMENT

■ 3.1 Mise sous tension / état de veille



Bloc en veille (éclairage uniforme du pictogramme)
Allumage de la LED verte d'état du bloc (clignotante pendant la charge des accumulateurs 24 h max.)

■ 3.2 Interruption secteur / fonctionnement de secours



Bloc en fonctionnement de secours (éclairage uniforme renforcé du pictogramme)
Extinction de la LED verte d'état du bloc.

■ 3.3 Mise au repos avec télécommandes réf. 140 130/131 & réf. 140 010/011/012

Après interruption volontaire de l'alimentation du circuit d'éclairage normal :

Un appui sur la touche Extinction met le bloc au repos pour éviter la décharge de la batterie, en respect de l'article EC14 du règlement de sécurité des E.R.P (Etablissement Recevant du Public)

Remise sous tension de l'éclairage normal :
Le bloc revient automatiquement en veille.

■ 3.4 Contrôle automatique de l'état du bloc (système SATI)
Ce bloc contrôle automatiquement son état de fonctionnement.

Une fois par semaine :
Passage en secours et test de la source lumineuse pendant 15 s.

Une fois par trimestre :
Passage en secours et test de la source lumineuse et de la durée d'autonomie de la batterie.

3. FONCTIONNEMENT (suite)

3.4.1 Résultat des contrôles automatiques

LEDs	Luminaire OK	Défaut accumulateur	Autre(s) défaut(s)
Verte	(fixe ou clignotante)		
Jaune		(fixe)	(clignotement rapide)

L'heure des tests est fixée à l'heure de la première mise sous tension du bloc ; le jour du test est choisi aléatoirement afin de garantir qu'un minimum de blocs se testent en même temps.

L'heure de test de l'ensemble des blocs peut être modifiée par un appui simultané sur les touches Allumage et Extinction de la télécommande.

3.4.2 Arrêt d'un test en cours

Dans le cas où un test d'autonomie en cours gêne l'exploitation, il est possible de l'arrêter immédiatement. Appuyer sur la touche Extinction de la télécommande réf. 140 130 ou 140 131. Le test est stoppé et reporté au lendemain.

■ 3.5 Fonctionnement avec la télécommande réf. 140 130 ou 140 131 connectée à une centrale d'alarme incendie

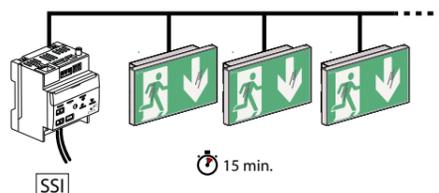
Situation	Etat du bloc	Fonction BAES	Fonction BAEH
Alimentation normale sous tension		Veille	Veille
Interruption alimentation normale (secteur absent)		Secours	Secours
		Repos	Secours
Déclenchement alarme incendie (secteur absent)		Secours	Secours
Remise sous tension alimentation normale		Veille	Veille

3. FONCTIONNEMENT (suite)

■ 3.5 Visibilité +

La visibilité + est une fonction accessible sans aucun paramétrage. Les blocs sont livrés avec cette fonction par défaut.

Cette fonction permet d'accentuer la visibilité des BAES pendant une situation d'évacuation secteur présent suite au déclenchement d'une alarme incendie. Suite à l'ouverture du contact SSI sur la télécommande 140 012 les blocs d'évacuation vont se mettre à clignoter pendant 15 minutes afin d'accentuer la visibilité des pictogrammes



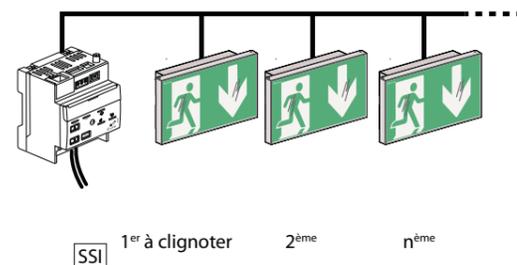
Nota:

- Fonction visibilité + lorsque le contact d'alarme est raccordé à la télécommande, le comportement des blocs est lié aux ordres envoyés par celle-ci. L'ordre n'est pas répété.

- Il est possible d'arrêter le mode visibilité + quand la boucle SSI est refermée par deux appuis successifs sur la touche "Extinction"  des télécommandes réf.140 130 ou 140 131.

■ 3.6 Balisage lumineux d'évacuation

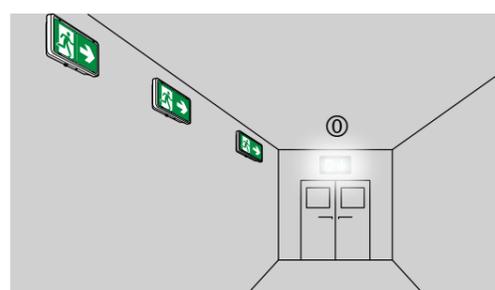
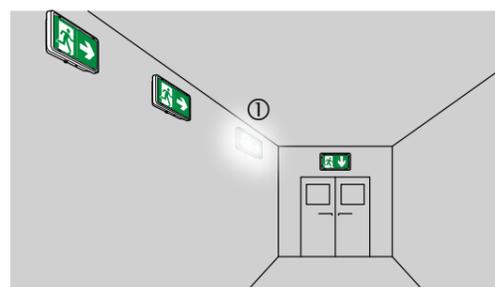
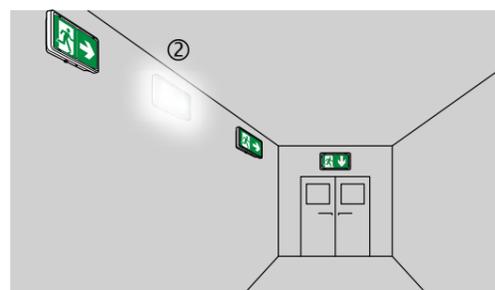
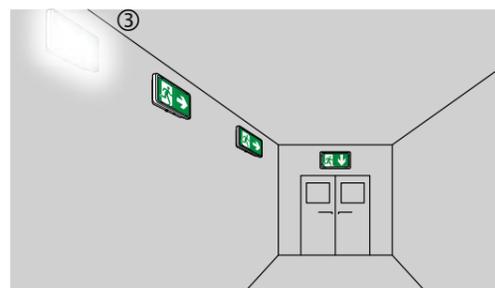
L'activation de cette fonction permet de déclencher l'allumage des BAES les uns après les autres le long du chemin d'évacuation, en cas d'alarme incendie, pour accentuer le sens d'évacuation secteur présent. Cette fonction nécessite un paramétrage.



Ce paramétrage doit être fait avec la passerelle de configuration réf. 140 132 et l'application CloseUp. Cette action permet d'attribuer un numéro d'ordre qui indique la position du bloc dans la file.

■ 3.6 Balisage lumineux d'évacuation (suite)

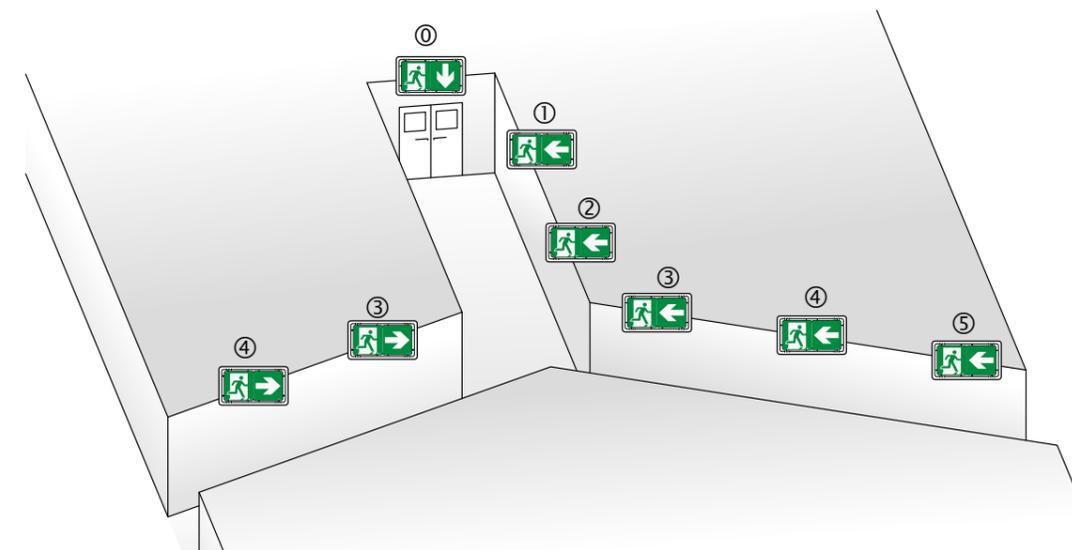
• Installation avec balisage lumineux dans un couloir



3. FONCTIONNEMENT (suite)

■ 3.6 Balisage lumineux d'évacuation (suite)

• Installation avec balisage lumineux dans plusieurs couloirs



■ 3.7 Interrogation du bloc

La passerelle de configuration infrarouge réf. 140 132 avec l'application Close Up permettent de visualiser et de modifier les paramètres des blocs de sécurité.



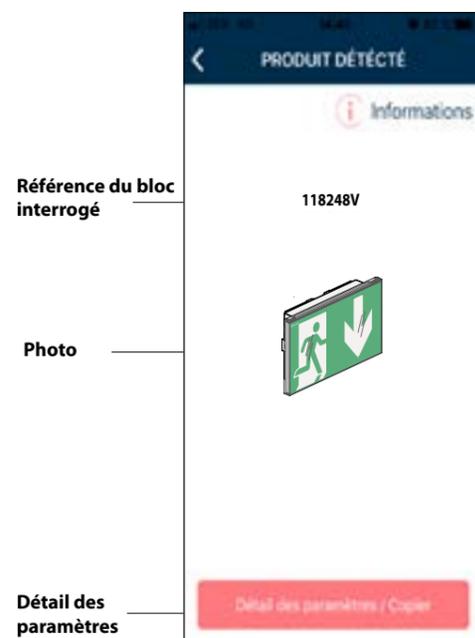
 Les copies d'écran sont évolutives en fonction des mises à jour de l'application Close Up.

3. FONCTIONNEMENT (suite)

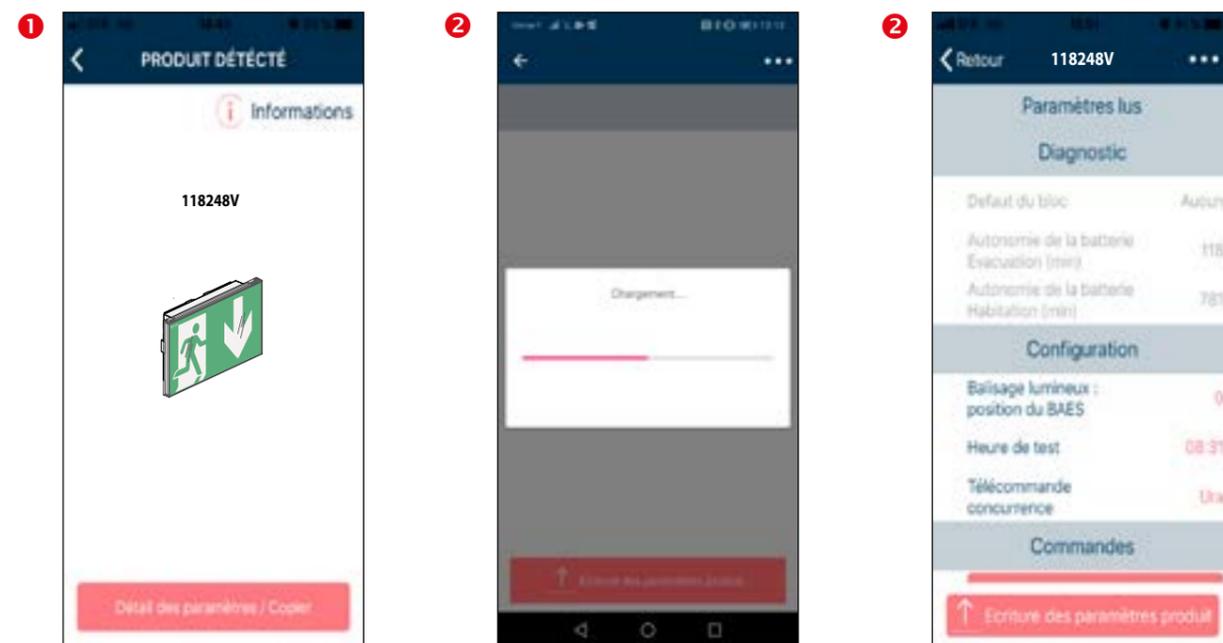
■ 3.7 Interrogation du bloc (suite)

3.7.1 Visualisation des informations

Etape 1 : Après avoir interrogé le bloc souhaité, on a accès aux informations suivantes



Etape 2 : Cliquer sur "DÉTAIL DES PARAMETRES" pour avoir accès à la liste complète des paramètres et à des informations complémentaires. Durant cette étape il faut maintenir la passerelle en direction du bloc interrogé, le chargement des paramètres est visualisable sur l'écran du téléphone.

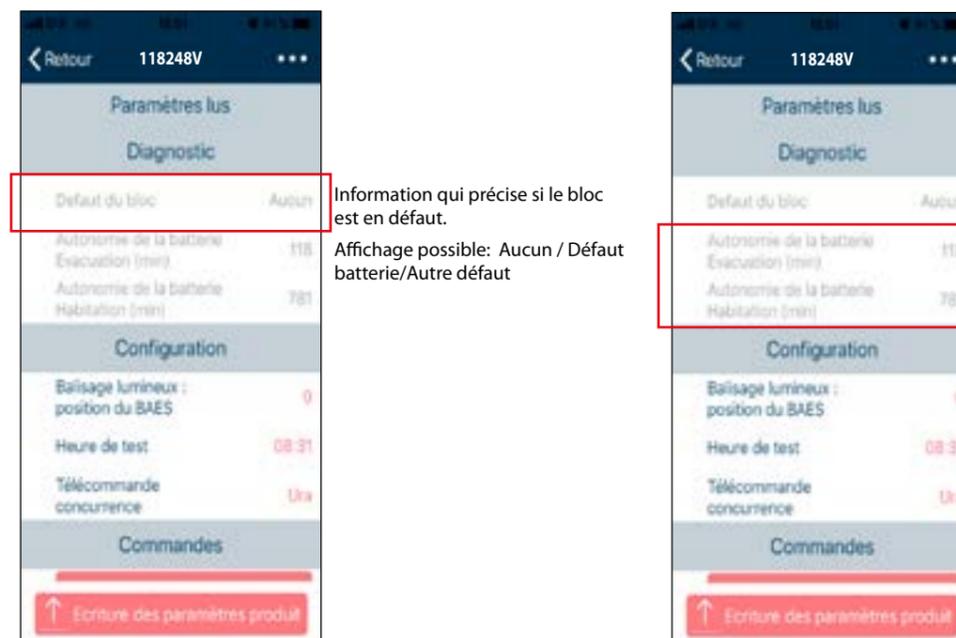


3. FONCTIONNEMENT (suite)

■ 3.7 Interrogation du bloc (suite)

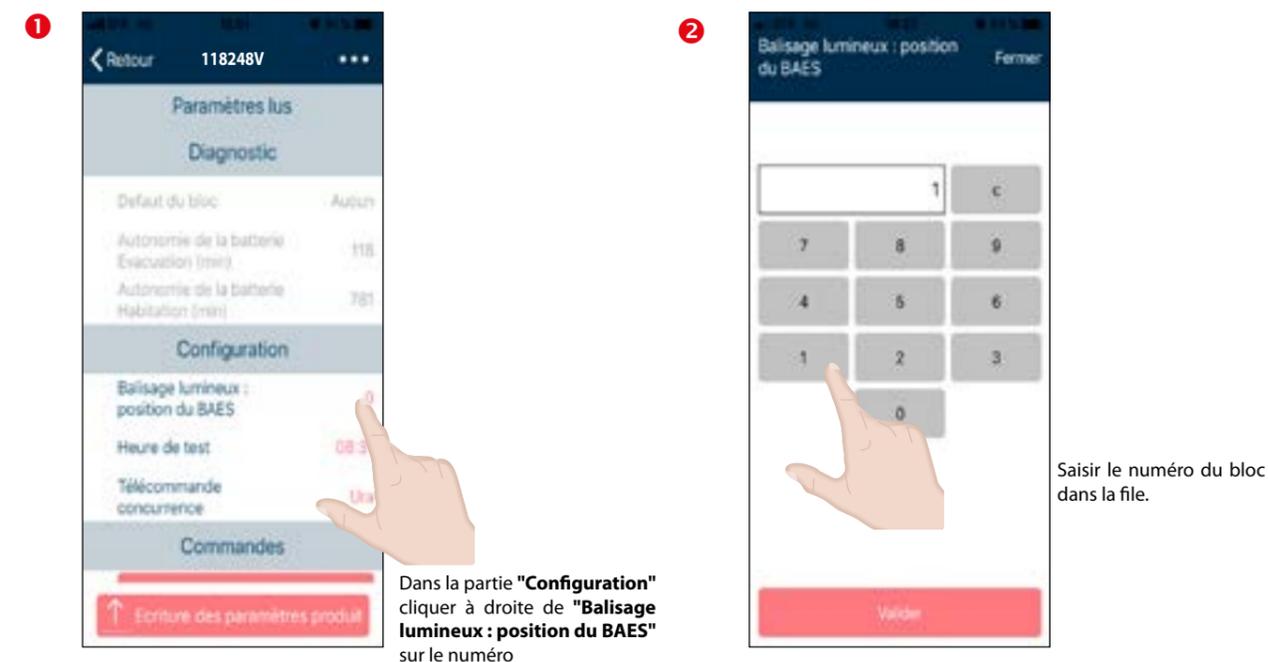
3.7.1 Visualisation des informations (suite)

Etape 3 : Dans la partie "Diagnostic" les informations sur les défauts du bloc et l'autonomie de la batterie sont disponibles



■ 3.8 Paramétrage du bloc

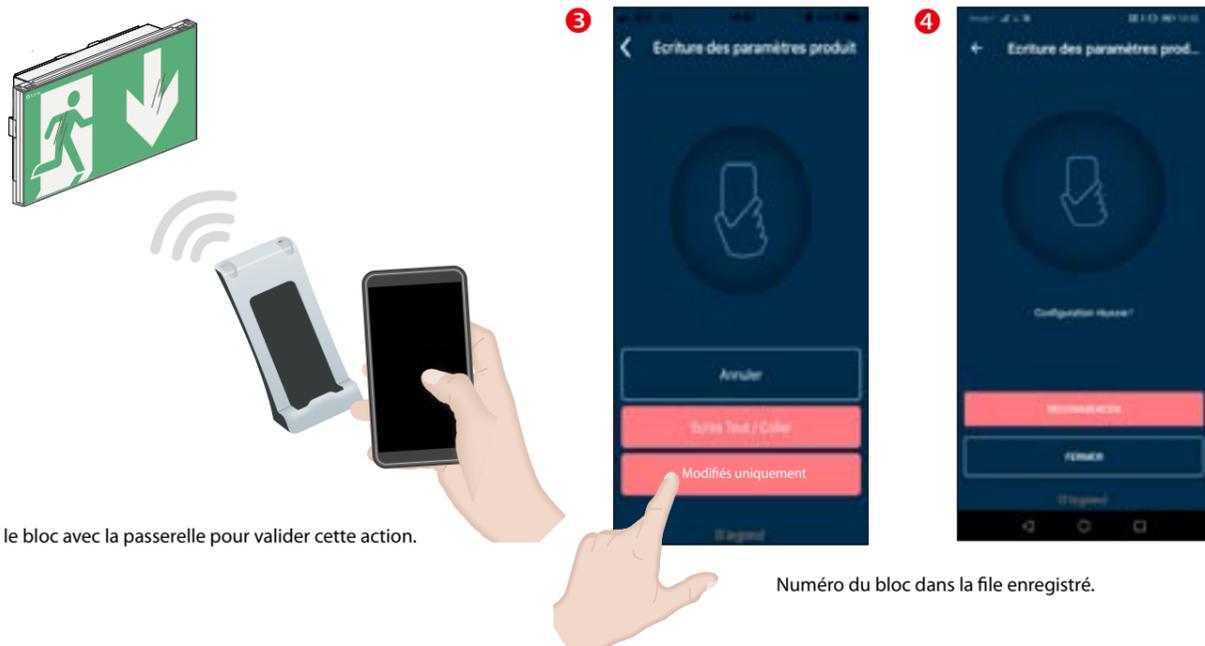
3.8.1 Attribution du numéro d'ordre dans la file



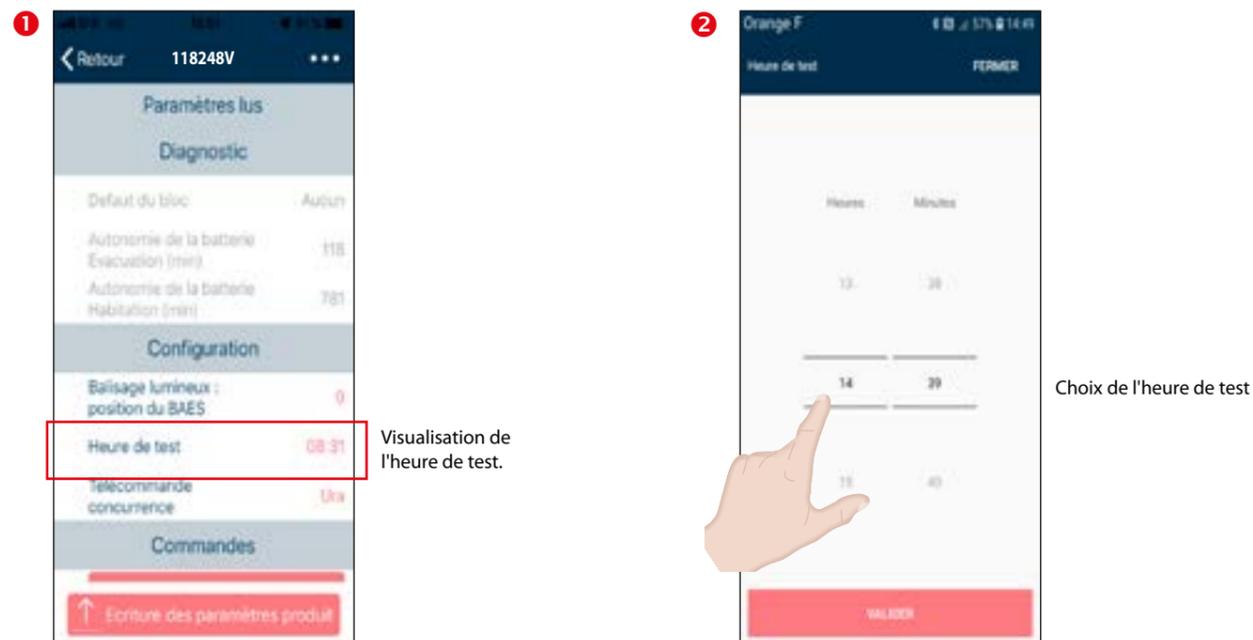
3. FONCTIONNEMENT (suite)

■ 3.8 Paramétrage du bloc (suite)

3.8.1 Attribution du numéro d'ordre dans la file (suite)



3.8.2 Modification de l'heure de test



3. FONCTIONNEMENT (suite)

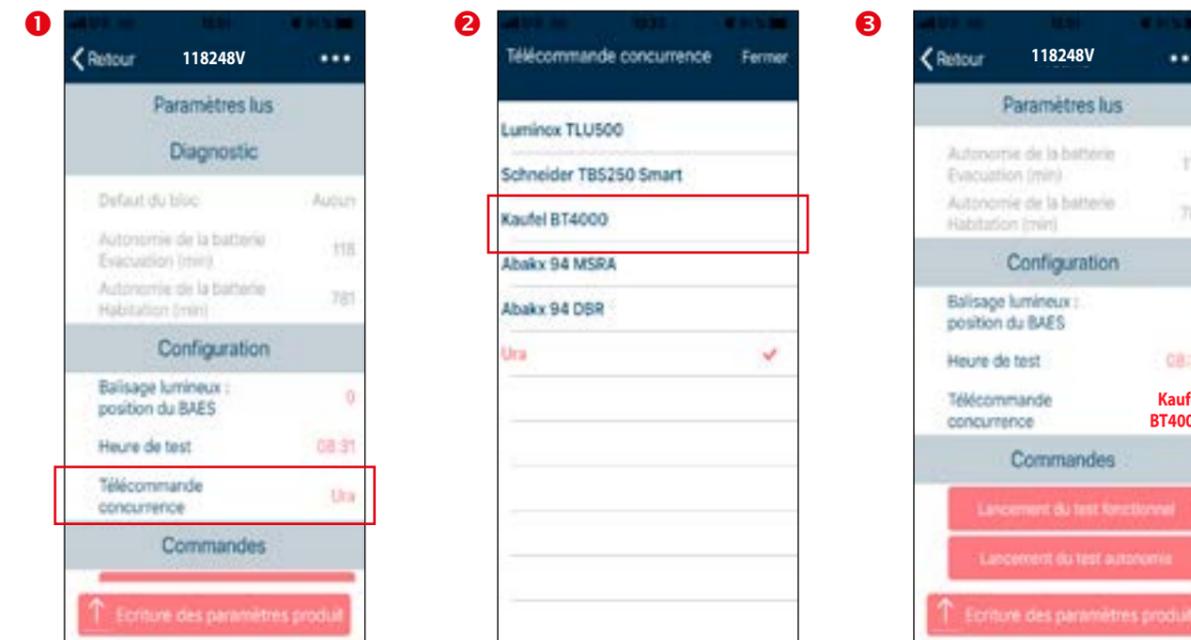
■ 3.8 Paramétrage du bloc (suite)

3.8.2 Modification de l'heure de test (suite)



3.8.3 Choix de la télécommande

Par défaut, la télécommande Ura est sélectionnée, il est possible de la changer (en fonction de la télécommande qui est installée) selon les étapes suivantes.



3. FONCTIONNEMENT (suite)

■ 3.8 Paramétrage du bloc (suite)

3.8.3 Choix de la télécommande (suite)



Viser le bloc avec la passerelle pour valider cette action.

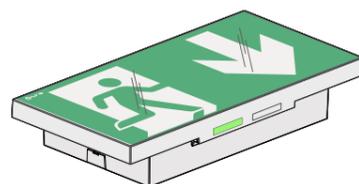
Le choix de la télécommande est enregistré.

Puis appuyer sur la touche "Extinction" de la télécommande installée.

3.8.4 Lancement des tests

Dans le menu "COMMANDES" on peut lancer un test fonctionnel et un test d'autonomie.

Le lancement des tests fonctionnel et d'autonomie se dérouleront uniquement si le bloc est suffisamment chargé. Ces tests sont immédiats, ils ne sont pas reportés.



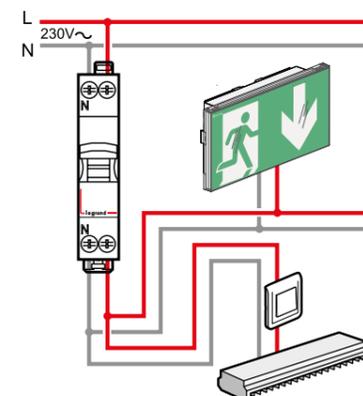
Après avoir cliqué sur test fonctionnel ou test d'autonomie, on visualise le résultat sur le bloc :

- Pour le test fonctionnel le bloc s'allume en mode secours 15 secondes
- Pour le test d'autonomie le bloc reste allumé jusqu'à décharge complète de sa batterie

4. RACCORDEMENT

■ 4.1 Raccordement de l'alimentation des blocs autonomes

Selon l'article EC 12 § 3 du règlement de sécurité, La dérivation qui alimente un bloc doit être prise en aval du dispositif de protection et en amont du dispositif de commande de l'éclairage normal du local ou du dégagement où est installé le bloc.



La dérivation peut se faire dans l'armoire électrique, sur l'interrupteur ou dans une boîte de dérivation. L'alimentation des blocs est soumise aux mêmes règles que les luminaires (câblage normal).

La norme NF C 15-100 admet à l'article 521.6.1 que le raccordement secteur et la télécommande soient dans le même câble ou conduit.

Le repiquage d'un bloc sur l'autre est admis à condition que le dispositif de protection de la ligne sur laquelle ils sont raccordés soit inférieur ou égal à 16 A.

La polarité de la télécommande peut ne pas être respectée sur ce BAES si une télécommande URA réf. 140 130 ou 140 131 est utilisée. Dans le cas d'utilisation d'une autre télécommande la polarité lors du câblage devra alors être respectée, et la commande d'allumage ou d'extinction devra être maintenue au moins 2 secondes.

La télécommande réf. 140 130 dispose de 3 modes de fonctionnement:

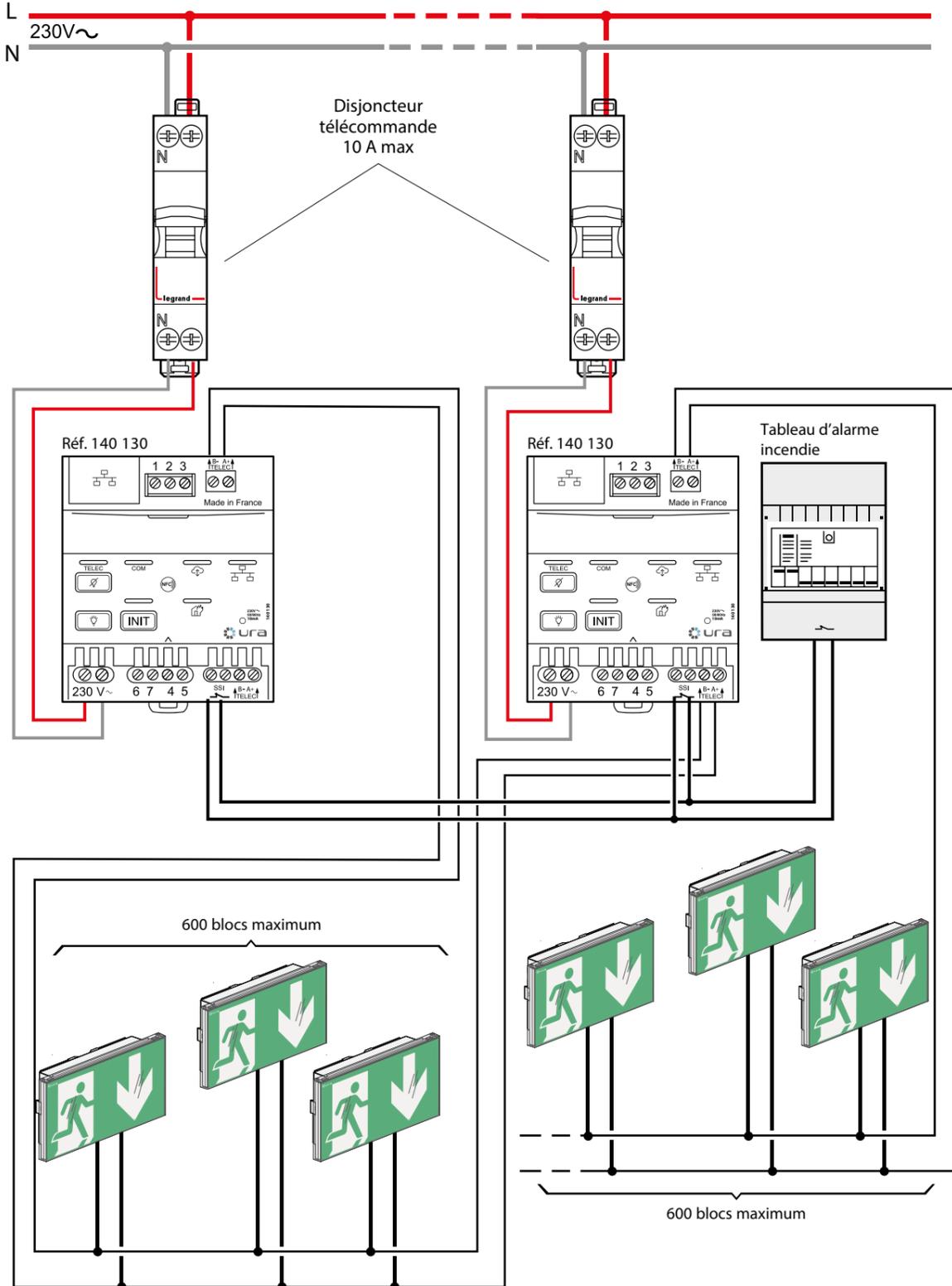
- **Mode standard** : jusqu'à 600 produits
- **Mode surveillé non connecté** : permet la surveillance d'installations jusqu'à 63 produits maxi.
- **Mode surveillé connecté** : mode surveillé avec gestion à distance à l'aide de l'application URA EVA

Pour plus d'informations, voir fiche technique télécommande connectée réf. 140130.

4. RACCORDEMENT (suite)

■ 4.2 Télécommande de mise au repos

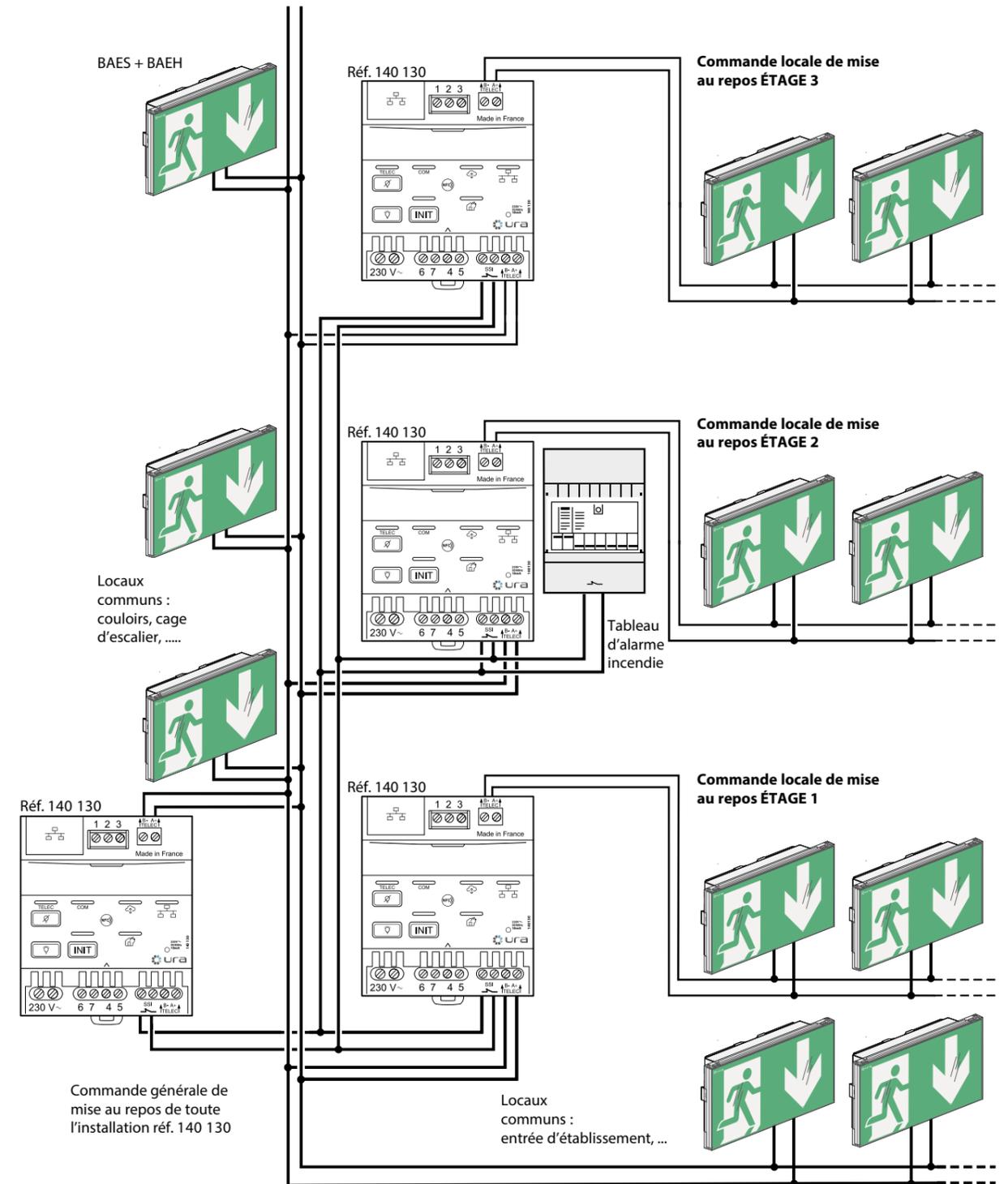
Installation (en mode standard) comportant plus de 600 BAES :



4. RACCORDEMENT (suite)

■ 4.2 Télécommande de mise au repos (suite)

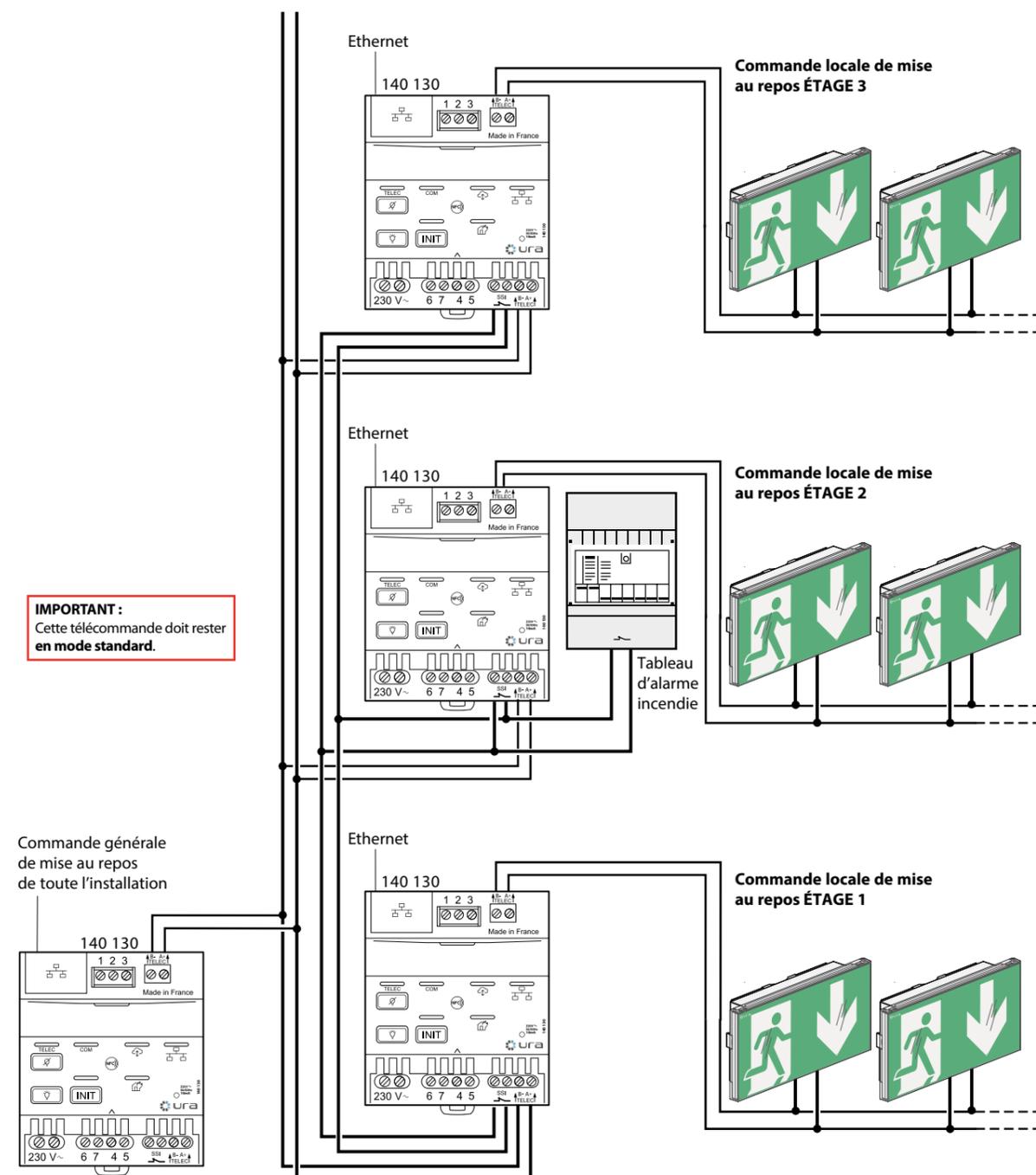
Mise au repos par zone d'une installation (en mode standard) comportant plusieurs zones d'exploitation :



4. RACCORDEMENT (suite)

4.2 Télécommande de mise au repos (suite)

Mise au repos d'une installation (en mode surveillé et en mode surveillé connecté) de plus de 63 produits :



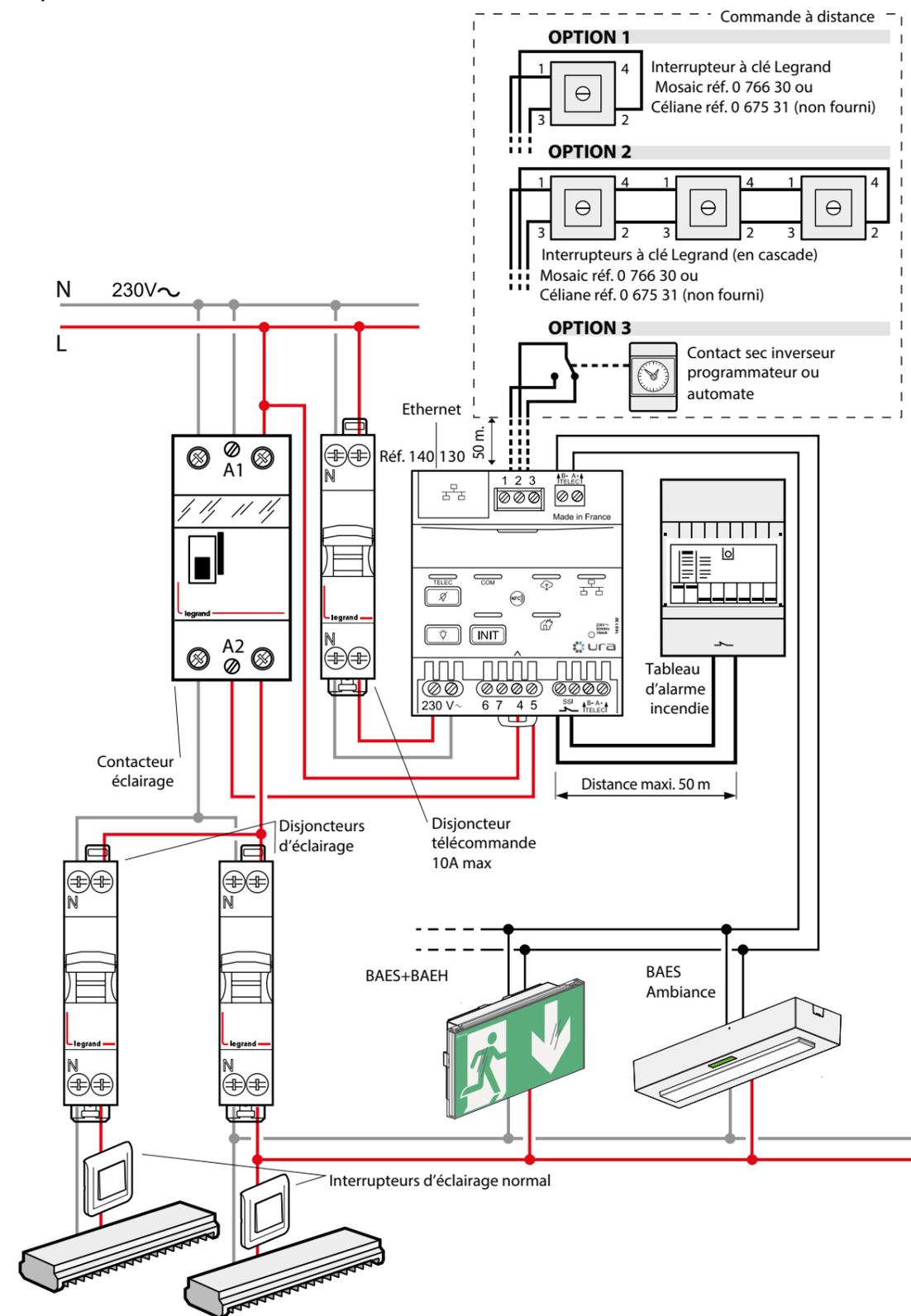
IMPORTANT :
Cette télécommande doit rester en mode standard.

i Pour plus d'informations, voir fiche technique télécommande connectée réf. 140130.

4. RACCORDEMENT (suite)

4.2 Télécommande de mise au repos (suite)

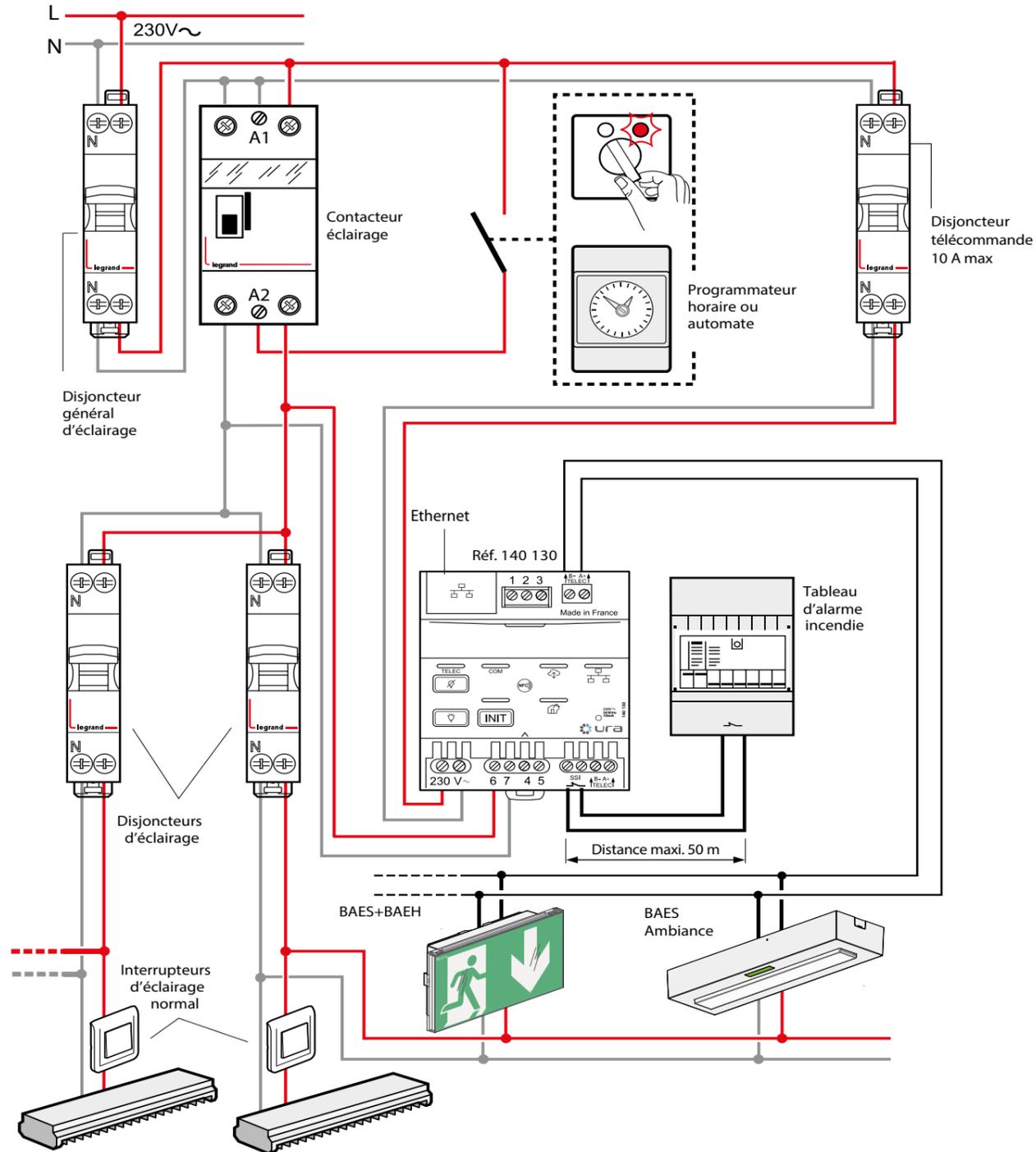
Coupage de l'éclairage et mise au repos des blocs à distance avec interrupteur à clé (Legrand : Mosaic réf. 0 766 30 ou Céliane réf. 0 675 31 non fourni) ou par automatisme :



4. RACCORDEMENT (suite)

■ 4.2 Télécommande de mise au repos (suite)

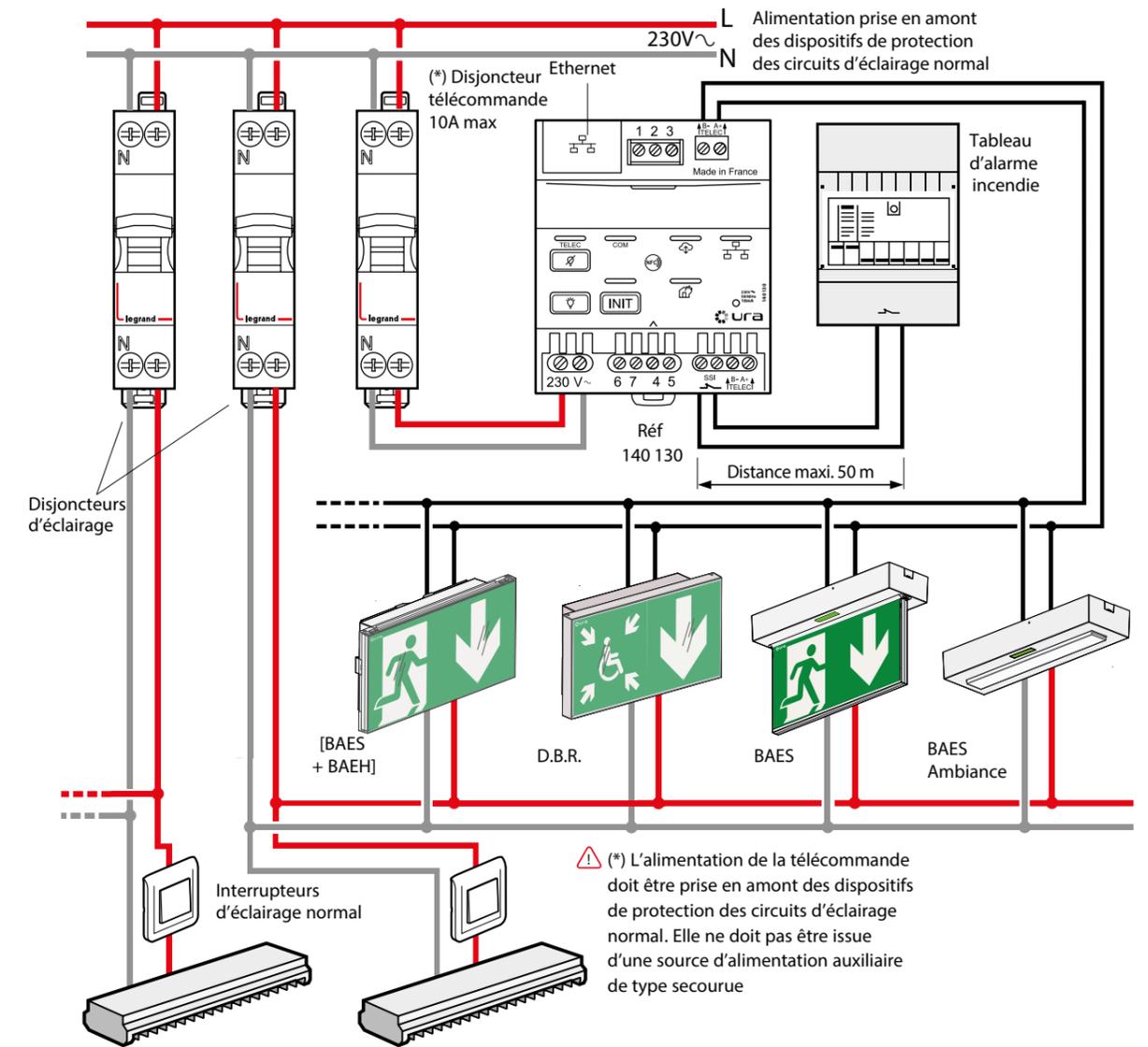
Mise au repos automatique des blocs après la coupure volontaire de l'éclairage :



4. RACCORDEMENT (suite)

■ 4.2 Télécommande de mise au repos (suite)

Fonctionnement avec des [BAES +BAEH] et/ou D.B.R et des BAES Legrand dans les ERP comportant des locaux à sommeil (réglementation française) et/ou des Espaces d'Attente Sécurisés (EAS) et fonctionnement des BAES en visibilité augmentée :



IMPORTANT :
En cas de déclenchement de l'alarme incendie, la télécommande 140 130 mémorise l'état d'alarme pendant une heure pour éviter la mise au repos accidentelle de la fonction BAES des [BAES + BAEH] en cas de nouvelle coupure d'alimentation générale.
La LED rouge signale la détection de l'ouverture d'un contact et l'état d'alarme incendie ().
En cas de réarmement anticipé (<1 heure) de l'alarme incendie (essais, fausse alarme, déclenchement intempestif), désactiver l'état d'alarme de la télécommande en appuyant sur la touche Extinction ().
Pour éteindre les BAES, un nouvel appui sur la touche extinction est nécessaire.

5. MAINTENANCE

■ 5.1 Maintenance périodique

• **Règlement de Sécurité des E.R.P.** (articles EL 18 et EC 13)
La maintenance périodique des blocs autonomes d'éclairage de sécurité est obligatoire dans les établissements Recevant du Public (E.R.P.).

Elle peut être effectuée conformément aux prescriptions de la norme NF C 71-830.

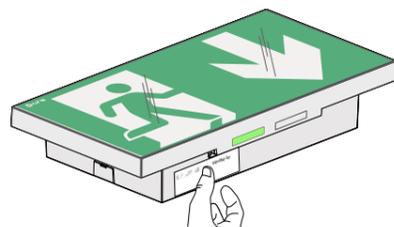
L'exploitant doit s'assurer que les blocs autonomes d'éclairage de sécurité sont vérifiés et entretenus périodiquement.

L'exploitant doit faire réaliser par une personne qualifiée les opérations de maintenance annuelle.

Après chaque opération de maintenance annuelle, la personne qualifiée doit remplacer et renseigner la nouvelle étiquette de maintenance.



Cette étiquette de maintenance réf. 400 000 doit être apposée de manière visible sur chaque bloc autonome d'éclairage de sécurité en y inscrivant la date de mise en service du bloc.



• Exploitation (article EC 14)

L'éclairage de sécurité doit être mis à l'état de veille pendant les périodes d'exploitation.

L'éclairage de sécurité doit être mis à l'état de repos ou d'arrêt lorsque l'installation d'éclairage normal est mise intentionnellement hors tension. L'utilisation d'une télécommande réf. 140 130 ou 140 131 et d'un interrupteur à clef câblé suivant le schéma de câblage correspondant permettent de réaliser la mise au repos automatique des blocs en même temps que la coupure de l'éclairage normal lors de la non utilisation des locaux.

L'exploitant doit s'assurer périodiquement :

Une fois par mois :

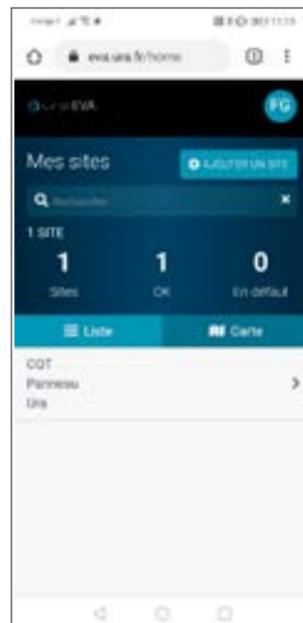
- du passage à la position de fonctionnement en cas de défaillance de l'alimentation normale et à la vérification de l'allumage de toutes les lampes (le fonctionnement doit être strictement limité au temps nécessaire au contrôle visuel). Ces vérifications peuvent être réalisées en visualisant que le voyant vert SATI est allumé sur tous les blocs de l'installation.
- de l'efficacité de la commande de mise en position de repos à distance et de la remise automatique en position de veille au retour de l'alimentation normale.

Une fois tous les six mois :

- de l'autonomie d'au moins une heure. Ces vérifications peuvent être réalisées en visualisant que le voyant SATI vert est allumé sur tous les blocs de l'installation.

■ 5.1 Maintenance périodique (suite)

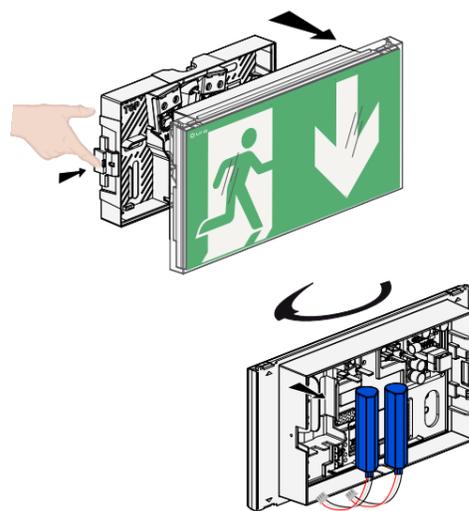
L'utilisation de la web application URA EVA vous permettra d'avoir l'assurance de la conformité de vos installations et vous facilitera leur maintenance.



Ouverture de l'application URA EVA sur smartphone, PC ou tablette : <https://ura.eva.fr>
Compatible avec Firefox, Chrome et Edge

■ 5.2 Remplacement des accumulateurs

2 batteries Life PO4 - 0,6 Ah réf. 111 920



Les accumulateurs doivent être remplacés lorsque le bloc autonome ne satisfait plus à sa durée assignée de fonctionnement.

Important : Le produit doit être au repos avant le démontage.

Les distributeurs partenaires Ura reprennent les blocs et accumulateurs usagés.

Après le changement des accumulateurs, remplacer l'étiquette de maintenance en y inscrivant la date de remise en service du bloc.

6. CONFORMITÉ ET AGRÈMENT

Normes

NF C 71 800 : Norme Française « Aptitude à la fonction des blocs autonomes d'éclairage de sécurité d'évacuation dans les ERP, ERT soumis à réglementation ».

La conformité à cette norme est obligatoire pour pouvoir installer des BAES d'évacuation en France.

NF EN 62 034 : Norme Européenne, systèmes automatiques de tests pour éclairage de sécurité sur batteries.

NF C 71 820 : Norme Française « Système de test automatique pour appareil d'éclairage de sécurité ».

NF EN 60 598-2-22 : Norme Européenne « Luminaires Règles particulières Luminaires pour éclairage de secours ».

NF EN 60 598-1 : Norme Européenne « Luminaires ».

UTE C 71 808 : Règles applicables pour l'utilisation de batteries Li-ion dans les blocs autonomes d'éclairage de sécurité

Le marquage NF AEAS performance SATI atteste de la conformité à ces normes.

NF 413 NF ENVIRONNEMENT Blocs d'éclairage de sécurité.

Le marquage NF environnement atteste de la conformité à cette norme.

NF EN 50172 : Norme Européenne « Systèmes d'éclairage de sécurité ».

NF EN 1838 : Norme Européenne « Eclairage de secours ».

Directives

- Directive BT 2014/35/UE du 26/02/2014 et 2011/65/UE du 08/06/2011 modifiée par 2015/863 du 31/03/2015 (ROHS 2)

- Directive CEM 2014/30/UE du 26/02/2014